



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1344

Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon / Théâtre des Célestins et JCDecaux, La Tribune Nouvelle, Rouge Granit et le Grand Café des Négociants

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1344 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARRAINAGE
ENTRE LA VILLE DE LYON / THEATRE DES CELESTINS
ET JCDECAUX, LA TRIBUNE NOUVELLE, ROUGE GRANIT
ET LE GRAND CAFE DES NEGOCIANTS (DIRECTION DES
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Théâtre au cœur de la cité, les Célestins participent au rayonnement de la Ville de Lyon avec le souci d'être plus proches de leur public, de rassembler, de favoriser le dialogue entre concitoyens, de contribuer, artistes et publics réunis, à la fabrication d'un avenir commun.

A ce titre, il valorisera la création artistique lors de la prochaine saison 2021-2022.

La société JCDecaux, a pour activité principale la valorisation des marques dans l'espace public à travers le déploiement d'un réseau dense et varié d'affichages publicitaires.

Afin de soutenir la création théâtrale, d'associer son nom à celui du théâtre et de promouvoir son engagement, la société JCDecaux souhaite être le parrain de l'activité du Théâtre des Célestins à l'occasion de la saison artistique 2021-2022 :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Société JC DECAUX	<p>- 25 faces du 15 au 22 septembre 2021 pour le spectacle <i>Skylight</i> ;</p> <p>- 25 faces du 24 novembre au 1er décembre 2021 pour le spectacle <i>Médée</i> ;</p> <p>- 25 faces du 15 au 22 décembre 2021 pour le spectacle <i>Fracasse</i> ;</p> <p>- 25 faces du 9 au 16 février 2022 pour le spectacle <i>La Pluie pleure</i> ;</p> <p>- 25 faces du 23 au 30 mars 2022 pour le spectacle <i>Kliniken</i>.</p> <p><u>Valorisation : 1 360 € par semaine de diffusion, soit 6 800,00 € HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>	<p>- Insertion du logo sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La brochure de saison 2021/202 des Célestins, Théâtre de Lyon ; ○ Le kakémono partenaires des Célestins, Théâtre de Lyon ; ○ La page partenaires du site internet des Célestins, Théâtre de Lyon (avec renvoi vers le site institutionnel du parrain). <p>Valorisation : 2 600 € HT</p> <p>- Insertion du logo sur les affiches (40x60 cm) pour les spectacles <i>Skylight</i>, <i>Médée</i>, <i>Fracasse</i>, <i>La Pluie Pleure</i> et <i>Kliniken</i>.</p> <p>Valorisation : 2 500 € HT</p> <p>- Insertion du logo sur les pages spectacles du site internet des Célestins, Théâtre de Lyon pour les deux spectacles création / Noël <i>Skylight</i> et <i>Fracasse</i></p> <p>Valorisation : 500 € HT</p> <p>- Mise à disposition de 30 places en 1^{ère} série pour les spectacles suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Skylight</i>, le mercredi 22 septembre 2021 ; ○ <i>Ciel de Nantes</i> le mercredi 10 novembre 2021; ○ <i>Fracasse</i> le mercredi 15 décembre 2021 ; ○ <i>Huit heures ne font pas un jour</i> le jeudi 20 janvier 2022 ; ○ <i>Le Voyage de Gulliver</i> le mercredi 9 février ; ○ <i>Kliniken</i> le jeudi 7 avril 2021 ; ○ <i>ROOM</i> le jeudi 9 juin 2021. <p>Valorisation : 1 200 € HT</p> <p><u>Valorisation : 6 800,00 € HT (dont 5 600 € soumis à TVA dans les conditions de droit commun et 1 200 € au taux de 2,1%)</u></p>

La société La Tribune Nouvelle a pour activité principale l'investigation de problématiques impliquant l'homme dans l'économie et dans l'entreprise, l'exploration de prismes philosophiques, sociologiques, artistiques ou scientifiques afin de lire et comprendre autrement l'économie et l'entreprise et d'apporter une information économique et sociale aussi bien locale que nationale.

Afin de soutenir la création théâtrale, d'associer son nom à celui du théâtre et de promouvoir son engagement, la société La Tribune Nouvelle souhaite être le parrain de l'activité du Théâtre à l'occasion de la saison artistique 2021/2022.

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Société LA TRIBUNE NOUVELLE	<p><u>Visibilité sur internet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 bannières haute pendant 7 jours autour d'un spectacle et/ou d'une thématique choisis par les Célestins ; - 4 pavés pendant 7 jours sur la homepage avec un lien url vers un article rédigé par le théâtre et portant sur des thématiques différentes : Emergence / International / création / famille / mécénat ; - 2 pavés pendant 7 jours sur la homepage avec un lien url vers une capsule vidéo des Célestins sur des thématiques telles que l'art de l'éloquence ou bien la saison 22/23. <p>Valorisation : 10 000 €HT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de la Grande salle et du Foyer du public pour l'organisation de la 6ème édition du Forum « Une Époque formidable » ; - Les frais associés à la mise à disposition du lundi 27 septembre 2021 : <ul style="list-style-type: none"> o Personnels supplémentaires (accueil, sécurité) o Prestation vidéo (vidéoprojecteur, écran et technicien) <p>Valorisation : 15 300,05 €HT</p>
	<p><u>Visibilité sur la newsletter de la Tribune :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 articles sur l'actualité des Célestins dans "la rivière" de la newsletter pendant 7 jours. <p>Valorisation : 2 000 €HT</p>	<p><u>Valorisation : 15 300,05 €HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Une animation d'une rencontre-débat en 2022 avec des entreprises mécènes du Cercle et des artistes accueillis par les Célestins. <p>Valorisation : 3 300,05 €HT</p>	
	<p><u>Valorisation : 15 300,05 €HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>	

La société Le Grand Café des Négociants, créée en 1864, s'inscrit dans l'histoire de Lyon. Jadis lieu de négociations pour les diamantaires, les soyeux, les chevillards qui se servaient des nombreuses glaces de la salle principale pour communiquer discrètement par signes, la brasserie est restée un lieu de rencontre, un bar, restaurant, salon de thé et glacier, au cœur du centre-ville de Lyon, situé à deux pas du Palais de la Bourse et de la Chambre de Commerce.

Afin d'associer son nom à celui du Théâtre et de promouvoir son engagement, Le Grand Café des Négociants souhaite être le parrain de l'activité du Théâtre à l'occasion de la saison artistique 2021/2022.

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Société LE GRAND CAFE DES NEGOCIANTS	<p>- Un tarif et menu unique pour tous les artistes accueillis sur la saison 21/22 du théâtre au tarif de 20€ HT entrée/plat ou plat/dessert + café + eau plate ou gazeuse, valable tous les jours à midi ou en soirée jusqu'à minuit, sur présentation d'une carte nominative du GRAND CAFE DES NEGOCIANTS ;</p> <p>- Une remise de 15% sur toute la carte du GRAND CAFE DES NEGOCIANTS, valable à toute heure de la journée, pour tous les artistes accueillis sur la saison 21/22 du théâtre.</p> <p><u>Valorisation : 704,54 €HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>	<p>- 36 places de spectacles en première catégorie dans le cadre de ses abonnements annuels en 2021/2022, selon la grille tarifaire des places.</p> <p><u>Valorisation : 704,54 €HT soumis à TVA à taux réduit de 2,1%</u></p>

La société Rouge Granit construit depuis 2007 des stratégies, propose des idées, suggère des solutions et organise, dans leur intégralité, des moments de rencontres pour des clients issus du monde du vin, des spiritueux, de la gastronomie élégante et de l'hôtellerie de luxe : relations presse, relations e-influenceurs, organisation d'événements professionnels et grand public, production d'un salon dédié aux Spiritueux, Lyon Pure Spirits.

Afin d'associer leur nom, les Parties ont décidé de se rapprocher afin de conclure un parrainage autour de la saison 2021/2022.

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Société ROUGE GRANIT	<p>- Distribution de 12 bouteilles de rouge et 12 bouteilles de blanc AOC Saint Joseph sur 7 pots de premières (168 bouteilles au total), liés aux spectacles de création et aux créations des artistes associés en 2021/2022 au THEATRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Le Ciel de Nantes</i> : samedi 6 novembre 21 ; ○ <i>La Peur</i> : mercredi 17 novembre 21 ; ○ <i>Fracasse</i> : mardi 14 décembre 21 ; ○ <i>Ce que j'appelle oubli</i> : mercredi 26 janvier ; ○ <i>Vie de Joseph Roulin</i> : mardi 8 février 2022 ; ○ <i>La ligne solaire</i> : jeudi 3 mars 2022 ; ○ <i>ANA</i> : jeudi 17 mars 2022. <p>- Potentielle présence d'un ou deux vigneron(s) à un stand spécifique labellisé « Saint Joseph ».</p> <p>Valorisation : 3 250 €HT</p> <p>- Distribution de l'AOC St Joseph sur deux soirées d'entreprises mécènes du Cercle Célestins les 8 mars et 14 juin 2022 au théâtre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mardi 8 mars 2022 : Dîner pour 50 personnes (15 bouteilles de rouge AOC Saint Joseph et 15 bouteilles de blanc AOC Saint Joseph : millésime à la vente (cuvées parcellaires). ○ Mardi 14 juin 2022 : Cocktail pour 30 personnes (6 bouteilles de rouge et 6 bouteilles de blanc AOC Saint Joseph : Millésime à la vente (cuvées parcellaires)). <p>Valorisation : 1 250 €HT</p> <p><u>Valorisation : 4 500 €HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>	<p><u>Visibilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Note informative sur l'AOC Saint-Joseph / Rouge Granit sur le site internet des Célestins; - Dépliants informatifs et autres supports de communication sur l'AOC Saint-Joseph distribués ou installés lors des sept pots de premières et des deux soirées mécènes des 8 mars 2022 et 14 juin 2022 ; - Potentielle présence des vigneron(s) lors des sept pots de premières à un stand dédié AOC Saint Joseph ; - Éventuelle présentation des vins lors des deux soirées mécènes par un ou deux vigneron(s). <p>Valorisation : 1 500 €HT</p> <p><u>Privatisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition du « Foyer du public » pour 50 personnes. Cocktail privé organisé et pris en charge par ROUGE GRANIT pour ses invités. <p>Valorisation : 3 000 €HT</p> <p><u>Valorisation : 4 500 €HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>

Les parrainages sont formalisés dans les conventions ci-après annexées.

Vu lesdites conventions ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Les conventions de parrainage susvisées, établies entre la Ville de Lyon / Célestins, théâtre de Lyon et JC Decaux, Rouge Granit, La Tribune Nouvelle et le Grand Café des Négociants dans le cadre de la saison 2021/2022 des Célestins, Théâtre de Lyon, sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents et les exécuter.
- 3- Les dépenses correspondant à l'apport des parrains, soit 27 304,59 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun), seront prélevées sur les crédits du budget 03, sur l'exercice 2021, nature 6231, fonction 316.
- 4- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville, soit 27 304,59 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun) seront imputées sur les crédits du budget 03, sur l'exercice 2021, nature 7088, fonction 316.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET